© SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Direction générale Environnement Avenue Galilée 5 bte 2 - 1210 Bruxelles

ACTE D'AUTORISATION

Reconnaissance mutuelle séquentielle

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1.Le meta SPC:

Teat disinfection biocidal product family - Meta SPC 7 est autorisé conformément à l'article 33 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 19/03/2029. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

Evans Vanodine Europe

Numéro BCE: /

Trinity Street 6-9

IE D02 EY47 Dublin

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:
 - o Masocare 1:4
- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2023-0011-08-00
- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
 - o SL Concentré soluble
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Iode (CAS 7553-56-2): 2% - 2,346%

- Substance préoccupante:

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated (CAS 157627-86-6): 18% - $19{,}993$ %



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

3 Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire Uniquement autorisé pour la désinfection des trayons des animaux laitiers (vaches, bufflonnes, brebis, chèvres) à utiliser en intérieur avant et/ou après la traite par trempage/moussage manuel, trempage automatisé, pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur électronique et pulvérisation automatisée à l'aide d'un robot.

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 24 mois
- Organismes cibles:
 - Bactéries
 - o Levures

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Teat disinfection biocidal product family - Meta SPC 7:

Evans Vanodine International plc, GB

- Fabricants Iode (CAS 7553-56-2):

ACF MINERA SA, CL SOCIEDAD QUIMICA Y MINERA SA, CL Cosayach Nitratos S.A., CL ISE CHEMICALS CORPORATION, JP

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Teat disinfection biocidal product family, avec le numéro d'autorisation BE2023-0011-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H412	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables

Respect des

- 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
- 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Profess ionnel	Grand public
Yeux	Lunettes de protection	L'utilisation de protections oculaires lors de la manipulation du produit est obligatoire.	Autre	Oui	Non
Mains	Gants	Pulvérisation manuelle à l' aide d'un pulvérisateur électronique: Porter des gants de protection chimique pendant la phase de manipulation du produit.	EN 374-1: 2016	Oui	Non
Peau	Combinaison	Pulvérisation manuelle à l' aide d'un pulvérisateur électronique: Une	EN 13034: 2005+A1: 2009	Oui	Non



© SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Direction générale Environnement

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Profess ionnel	Grand public
		combinaison de protection (au moins de type 6) doit être portée.			
Peau	Autre	Pulvérisation manuelle à l' aide d'un pulvérisateur électronique : Porter des chaussures de protection adaptées pour appliquer ce produit.	EN 13832- 1:2006	Oui	Non

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle séquentielle,

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, (Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 01/09/2023

